

Compte-rendu du Conseil D'Administration du Mercredi 7 Juin 2017 à Privas

Étaient présents : Mme Aïda BOYER, Mme Stella BSERENI, M. Jean Pierre LEFEBVRE, M. Dominique CHAMBON, M. Maurice QUINKAL.

Assistaient également en tant qu'invités : M. Gilbert PETITJEAN, Mme France GOMEZ DE MERCADO, M. Alain LOUCHE, M. Gérard GRIFFE, M. Henry-Pascal ELDIN, M. Ludovic BAYLE.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 20h

1/ Approbation du PV du Conseil d'Administration du 1er mars 2017

M. Maurice QUINKAL présente le Procès-Verbal du dernier CA de l'EPIC.

Les membres du CA l'approuvent à l'unanimité.

2/ Carte Achat Caisse d'Épargne :

M. Maurice QUINKAL explique le fonctionnement des cartes d'achats de la Caisse d'Épargne. Cela permettra à l'EPIC de pouvoir commander du matériel sur des sites n'acceptant pas les mandats administratifs et payer des dépenses courantes dans divers magasins locaux.

Les membres du CA approuvent ces créations de cartes d'achats et autorisent M. Maurice QUINKAL à signer le contrat.

3/ Création d'une régie d'avance :

M. Maurice QUINKAL indique que dans le cadre de la création de l'EPIC et de l'intégration du budget annexe Régie Industrielle et Commerciale, il advient de créer une régie d'avance et propose la délibération suivante :

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du CGCT,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'avis conforme de Monsieur Le Trésorier de Saint-Pierre-ville,

Considérant la nécessité de procéder au paiement de dépôts de noms de domaine, des abonnements téléphones portables, des abonnements internet, les télépéages et tous autres achats nécessitant un prélèvement automatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide :

Article 1. Il est institué une régie d'avances pour l'Epic des Inforoutes.

Article 2. Cette régie est installée au siège de l'EPIC au 13 Avenue des Cévennes 07320 SAINT AGREVE.

Article 3. La régie paie les dépenses suivantes :

- Les noms de domaine

- Les abonnements téléphoniques et internet

- Les abonnements télépéages

- Les abonnements pouvant nécessiter un prélèvement automatique.

Article 4. Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Carte bancaire

- Prélèvements automatiques

Article 5. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur.

Article 6. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 220,01 euros.

Article 7. Le régisseur doit verser auprès de Monsieur Le Trésorier la totalité des pièces justificatives des dépenses payées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque mois.

Article 8. Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement.

Article 9. Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 10. Monsieur le Président et Monsieur Le Trésorier de Saint Pierreville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité cette délibération.

4/ Nomination des Régisseur et suppléant de la Régie d'Avance :

M. Maurice QUINKAL propose de nommer régisseur M. Ludovic BAYLE et en suppléante Mme Athénée ROUBIN.

Les membres du CA acceptent à l'unanimité ces nominations.

5/ Décision Modificative

M. Maurice QUINKAL indique qu'il advient d'intégrer les excédents de la Régie Industrielle et Commerciale et propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel i	60 904,25	001 (001) : Excédent d'investissement repor	60 904,25
	60 904,25		60 904,25

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	20 000,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	209 506,18
607 (011) : Achats de marchandises	69 506,18		
6411 (012) : Salaires, appointements, commi	80 000,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices an	40 000,00		
	209 506,18		209 506,18
Total Dépenses	270 410,43	Total Recettes	270 410,43

Les membres du CA approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

6/ Salon des Maires de l'Ardèche et de la Drôme

M. Maurice QUINKAL indique que l'association des Maires de l'Ardèche renouvelle sa confiance aux inforoutes pour filmer et enregistrer les séances plénières du Salon des Maires 2017, qui se déroulera à Aubenas cette année, de ce fait le SMI aura un stand.

M. Maurice QUINKAL propose aux membres du CA que le SMI soit également présent au salon des Maires de la Drôme afin de côtoyer les adhérents drômois et présenter le SMI aux non-adhérents.

Les membres du CA trouvent important que le Syndicat et l'EPIC soient représentés à ces deux salons et autorisent M. Maurice QUINKAL à engager les dépenses nécessaires à cela.

7/ Remboursement de frais à un agent

M. Maurice QUINKAL indique que Mme Marie SERCLERAT, lors d'une formation à Grenoble a dû avancer les frais de transports en train pour 30,80€.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration approuvent le remboursement de ces billets de trains.

8/ Annulation factures sur exercices antérieurs

M. Maurice QUINKAL informe que la CdC Val Eyrieux a rendu la compétence des bibliothèques à ses communes, 3 factures de 2016 pour un montant total TTC de 165,24 sont à mettre en non-valeur.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité ces annulations sur exercice antérieur.

9/ Nouveau Membre au CA

M. Maurice QUINKAL rappelle qu'un poste de membres du CA est à pourvoir pour un membre autre que le SM des Inforoutes. Mme Amandine RENAULT a accepté de rejoindre le CA de l'EPIC. M. Maurice QUINKAL rappelle aux élus que Mme RENAULT est un ancien agent du SMI et qu'elle est restée très attachée à celui-ci.

Les membres du CA approuvent à l'unanimité cette candidature au CA.

10/ Nouveau Tarif

M. Maurice QUINKAL présente une nouvelle activité mise en place suite à l'investissement réalisé dans un GPS. Un service de location dont les prix seraient les suivants :

GéoArdèche – GPS (GPS professionnel précision métrique)

Prestations	Descriptif	Montant HT
Location du GPS + suite logicielle	1 journée	30,00 €
Location du GPS + suite logicielle	1 semaine	120,00 €
Préparation de la mission	tarif à l'heure sur devis	41,50 €
Formation GPS + logiciel	2 heures de formation	83,00 €
Mise à disposition de personnel pour accompagnement sur la mission : tarif horaire		41,50 €

Enlèvement et retour du matériel dans les locaux du SMI à Privas.

1 journée : enlèvement possible le matin à partir de 8h30 ou la veille au soir entre 16h et 17h30. Retour le lendemain matin avant 9h ou le soir même avant 17h30.

1 semaine : enlèvement le lundi matin à partir de 8h30. Retour le vendredi avant 17h30.

Délais de réservation : 1 semaine suivant disponibilité de l'appareil.

* Les membres du CA approuvent à l'unanimité cette nouvelle activité et sa grille de tarif.

La séance est levée à 21 h 00.